

ment doit les analyser comme question de principe au moment où il met en place les rouages qui assureront le fonctionnement de la Société.

Répondant à l'une des questions qui lui avait été posée au comité, le secrétaire parlementaire a déclaré que le gouvernement espérait bien que les nouvelles restrictions que ce bill imposait à l'assurance du crédit à l'exportation, aux prêts et aux garanties à l'exportation, allaient s'appliquer trois ou quatre ans avant que le gouvernement n'ait à se présenter de nouveau devant le Parlement et demander d'étendre encore les limites. En même temps, en réponse à une question sur les dispositions régissant l'assurance sur les investissements étrangers que renferme le bill, M. Aitken déclarait que dans leur estimation à ce stade premier du développement, ils prévoyaient ou croyaient en toute vraisemblance que les entreprises qui auraient recours à cette disposition utiliseraient cette énorme responsabilité dans une proportion d'environ 120 millions de dollars. Voilà qui nous amène bien près de la limite de 150 millions de dollars que propose le bill.

A cet égard, je pourrais faire remarquer qu'un des articles du bill prévoit le relèvement de la limite de responsabilité qui pourrait être assumée aux termes de l'article sur les placements étrangers, ce relèvement étant de 50 à 150 millions de dollars. Il me semble donc que si vraiment on tient autant qu'on en a l'air à cette partie du bill, il faudra que le gouvernement se représente devant la Chambre d'ici peu pour demander une prolongation, surtout s'il désire continuer l'étude de la mesure.

A cet égard, j'ai constaté que selon le secrétaire parlementaire, le ministère des Finances ne serait pas disposé à dépasser 150 millions de dollars. J'en conclus que le ministère doit avoir des réserves au sujet de cet article du bill, qu'il s'en méfie et qu'il ne veut pas étendre démesurément les limites des dispositions portant sur l'assurance des investissements à l'étranger. Il va nous falloir suivre le fonctionnement de cette partie du bill car elle comporte de très grands dangers pour le Canada dans un avenir assez lointain.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, il nous reste quelques minutes. Je n'aurai pas l'égoïsme d'accaparer tout ce temps, car d'autres députés veulent prendre la parole et le ministre est impatient de répondre aux remarques très éclairantes qui ont été faites. J'aurais un ou deux commentaires très sérieux à faire en ce moment. J'espère que le ministre sera d'accord avec moi.

Le bill porte sur des questions qui exercent une grande influence sur notre situation commerciale dans le monde. Celle-ci est précaire, à mon avis, et nous avons besoin de mesures législatives de ce genre; c'est donc avec plaisir que j'appuie le bill. Notre situation est extrêmement faible sur les marchés du monde aujourd'hui. L'une des raisons en est fort simple: notre pays a perdu beaucoup de son prestige après la seconde guerre mondiale. Les causes de cette perte de prestige, sur lesquelles je n'ai pas l'intention de m'étendre, sont nombreuses et certaines d'entre elles prêtent à controverse. A cause des mesures que nous avons prises pour réduire nos engagements militaires et autres en Europe et à cause des concessions, avantageuses pour nous à court terme, que nos négocia-

[M. Burton.]

teurs nous ont obtenues grâce à leur habileté pendant les négociations Kennedy, nous avons perdu beaucoup d'amis. Je reconnais l'importance des négociations et aussi le fait qu'on ne saurait être trop honnête sur le plan international, mais il est aussi très important de s'assurer des réserves de bonne volonté et de compréhension.

● (9.10 p.m.)

D'ici peu, nous aurons à envisager une situation difficile. Personne ne peut prédire ce qui va survenir en Europe. Le gouvernement du Royaume-Uni est dirigé par un homme bien déterminé à faire entrer son pays dans le Marché commun européen. Même à l'heure actuelle, il est évident qu'il sera bien difficile aux commerçants internationaux de conserver le marché anglais pour les produits de la Nouvelle-Zélande et les produits du sucre de certains autres pays du Commonwealth. Il n'y aura certes rien pour stimuler la création de circonstances spéciales qui permettraient au Canada de profiter de cette situation. L'Angleterre et certains autres pays du Marché commun pourront, à la longue, réagir en notre faveur, nous n'en savons rien, mais nous avons à faire face à cette situation et à cette autre vis-à-vis des États-Unis. Nous n'avons pas la force du Japon ni certaines de ses compétences, bien que je ne dénigre pas la situation du Canada et je suis sûr que le ministre qui s'y est rendu récemment pourra confirmer mes dires. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) s'y est rendu il y a quelques mois, de même que le chef de mon parti qui a dit publiquement ce qu'il savait, opinion qui a été confirmée par ce qu'il a appris là-bas et que le gouvernement aurait dû savoir.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, faisant l'innocent à l'étranger, publiait de temps à autre des déclarations laissant entendre qu'il découvrirait pour la première fois ces faits très inquiétants. Où en sera le Canada? Nous aurons à faire face à un problème très grave et le ministre le sait. Je ne dis pas qu'il ne tâche pas de le résoudre et sans doute le bill démontre le contraire, mais je me demande si celui-ci va assez loin.

J'aime à penser qu'un jour nous en discuterons. Nous avons déjà eu bien des débats à la Chambre. Le chômage est notre problème n° 1 et, de ce côté-ci de la Chambre, nous allons persister à éveiller le gouvernement à ces problèmes. Mais le ministre devrait, je pense, saisir l'occasion d'engager un débat sur la situation, même en y consacrant une journée du gouvernement, car nous n'avons pas ces sortes de débats. S'il le fait, nous y participerons bien volontiers et déciderons, après l'avoir entendu, de lui conserver ou refuser notre appui.

Récemment, lors d'un voyage outre-mer, j'ai rencontré des Européens. Je me suis entretenu avec eux de nos relations commerciales. Nous devons nous demander dans quelle mesure le bill et les instruments qu'il nous fournira nous seront utiles dans nos rapports avec les pays sous-développés. Nous entrons dans ce qu'il est convenu d'appeler la deuxième décennie d'aide aux pays en voie de développement. Le seul fait de l'appeler la deuxième décennie a une certaine importance car lors de l'inauguration du programme on lui donnait le nom de «la» décennie d'aide aux pays en voie de développement. Mais